

Séance du 20 novembre 2025

Date de convocation : 7 novembre 2025
Date d'affichage : 7 novembre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-110
Office de Tourisme : Convention 2025 –
Label Vignobles et Découvertes « Vignoble du Luberon »**

Rapporteur : Geneviève JEAN

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Nathalie LEBOUC, Pierre AUZOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Jean-Marc BRABANT donne procuration à Marc JAUBERT,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Alain GOUIRAND,
Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET,
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,
Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Bernadette VITALE,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTE

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Alain DE VILLEBONNE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Madame Bernadette VITALE est nommée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de COTELUB,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-033 en date 14 mars 2024 portant création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence « tourisme »,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Sud Luberon Tourisme en date du 21/10/2025,

Considérant ce qui suit :

Créé en 2009, le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'œnotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.

Le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective du même nom, dont la gestion et la procédure d'attribution sont encadrées par un règlement d'usage.

La marque distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour pertinente et qualitative sur la thématique du vignoble. Elle vise ainsi à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques sensibles à l'œnotourisme.

L'Office de Tourisme Destination Luberon est labellisé et porteur de projet pour le Luberon depuis 2022. Cette labellisation a été renouvelée pour 3 ans de 2025 à 2028 et elle est encadrée par une convention annuelle.

Les cinq Offices de Tourisme, Destination Luberon – Isle sur la Sorgue Tourisme – Pays d'Apt – Pertuis et Sud Luberon Tourisme, ainsi que le Syndicat des Vins du Luberon AOC Luberon, se sont unis autour d'une même convention pour 2025 dans le cadre du label Vignobles et Découverte « Vignoble du Luberon » et afin de présenter une offre homogène sur le territoire.

La participation financière de l'Office de Tourisme Sud Luberon Tourisme est de 2 000 euros pour l'année 2025.

Le budget prévisionnel global 2025 est de 75 320 euros et se présente comme suit :

DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
COMMUNICATION/PROMOTION	17 500,00 €	PORTEUR DE PROJET	54 420,00 €
Mise à jour graphique de la carte oeno	500,00 €	OT Destination Luberon	54 420,00 €
Impression de la carte oeno (5 000 exemplaires)	2 000,00 €		
Partenariats/partenariat média	15 000,00 €	PARTENAIRES FINANCIERS	
MAJ DP		AOC Luberon	14 400,00 €
		OT Luberon Sud Tourisme	2 000,00 €
		OT Pays d'Apt Luberon	3 000,00 €
ANIMATION RESEAU	4 000,00 €	OT Pertuis	500,00 €
Organisation d'événements animation réseau	4 000,00 €	OT Isle sur la Sorgue Tourisme	1 000,00 €
OPERATIONS GP	12 000,00 €		
FWE	5 000,00 €		
LETS	7 000,00 €		
RH	40 320,00 €		
1 ETP - échelon 2.1	26 880,00 €		
Services supports (commercialisation, administratif, comm', etc.) - 0,5 ETP (échelon 2.1)	13 440,00 €		
ADMINISTRATIF	1 500,00 €		
Cotisation annuelle FNVD	1 300,00 €		
TOTAL	75 320,00 €	TOTAL	75 320,00 €

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de partenariat – Label Vignobles et Découvertes « Vignoble du Luberon » pour l'année 2025,
- **D'autoriser** l'imputation des dépenses sur le budget général à hauteur de 2 000 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Bernadette VITALE



Le Président
Robert TCHOBDRÉNOVITCH

